

RÉSOLUTION U-13-02 – PLAN DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

VILLE DE SACKVILLE

ATTENDU QUE en octobre 2011, le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick a dévoilé son plan stratégique pour le secteur de l'énergie, appelé *Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick*;

ATTENDU QUE le premier ministre Alward a affirmé que ce plan directeur de l'énergie, axé sur les citoyens, serait le guide de son gouvernement pour façonner l'avenir énergétique de notre province, et serait mis en place au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QUE le plan directeur dresse la liste d'approches suivantes que le gouvernement pourrait adopter pour favoriser notre économie, notre environnement et le bien-être de notre société :

- Améliorer notre capacité à délaissier les combustibles fossiles et à opter davantage pour la production de combustibles à prix stables, dans le but de réduire les risques du marché;
- S'assurer que nos marchés de l'énergie sont efficaces et bien réglementés;
- Favoriser une coopération intergouvernementale accrue en ce qui concerne les politiques et les projets;
- Encourager l'innovation et les technologies énergétiques perfectionnées;
- Élargir le portefeuille renouvelable du gouvernement du Nouveau-Brunswick jusqu'à un seuil minimal de 40 p. cent des ventes totales d'Énergie NB dans la province d'ici l'année 2020;
- Un engagement continu envers le public, les intervenants, et le dialogue avec les Premières Nations en ce qui a trait aux enjeux du domaine de l'énergie, aux opportunités, aux défis et aux solutions.

ATTENDU QUE les auteurs du plan directeur affirment que « la province doit faire sa part pour atténuer les changements climatiques », **QU'IL SOIT**

RÉSOLU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick joue un rôle de premier plan pour demander au premier ministre, au ministre de l'Énergie et au ministre des Ressources naturelles de s'engager à travailler activement avec les municipalités à des plans directeurs concrets qui créeront des possibilités économiques locales, favoriseront l'environnement et amélioreront le bien-être des communautés locales de toutes les régions de la province;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick mette sur pied un groupe de travail formé de représentants municipaux pour créer des

ressources éducatives comme des outils électroniques éducatifs ou des sites Web éducatifs destinés aux citoyens et aux municipalités pour qu'ils soient mieux informés et préparés à participer à la stratégie énergétique de la province telle que décrite dans le Plan directeur (par exemple, efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, possibilités de développement économique local, projets réussis d'autres régions du Canada;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE ces démarches soient entreprises dans un délai raisonnable pour que les outils éducatifs et la stratégie puissent être mises en œuvre et prêtes pour être présentés aux municipalités lors des rencontres de zones en février et mars 2014.